

Le Greffier

FJ/MH/BL/rqe/350

Monsieur Rodrigue DEMEUSE

Député
avenue de Batta 12/51

4500 HUY

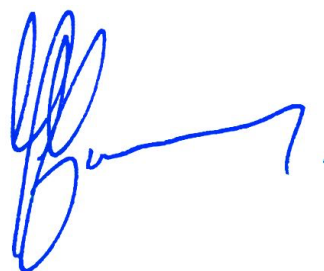
Namur, le 25 septembre 2020

Monsieur le Député,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, en annexe, la réponse à votre question écrite n°350 du 31 août 2020 que nous adresse ce jour Madame Céline TELLIER, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.

La question et la réponse seront publiées sur le site web du Parlement (www.parlement-wallonie.be).

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de ma considération distinguée.



Frédéric JANSSENS

Question n° 350 de DEMEUSE Rodrigue

à TELLIER Céline, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal

N° : 350 (2020-2021) 350

Réception : 31 août 2020

Echéance : 21 septembre 2020

Matière : Politique de l'eau - Pollution -

Objet : la présence d'arsenic, d'argent et de mercure dans le Geer

Question écrite

Depuis la mi-juin, une pollution anormale du Geer a été observée à de multiples reprises. Ainsi, de l'arsenic, de l'argent et du mercure sont régulièrement déversés dans la rivière en grande quantité, sans que la cause de cette pollution ne soit identifiée.

Une plainte a été déposée auprès de la police de l'environnement et une enquête est en cours pour tenter d'identifier la source de cette pollution. La situation n'en reste pas moins extrêmement inquiétante. C'est une catastrophe pour la faune et la flore.

Dès lors, Madame la Ministre pourrait-elle m'indiquer quelles sont les mesures prises par la Région wallonne pour identifier la source de cette pollution inadmissible ? Quelles démarches sont en cours pour y mettre un terme ? D'autres rejets ont-ils encore été constatés dans le courant du mois d'août ?

Une analyse d'impact de ces rejets sur la faune et la flore a-t-elle été réalisée et quel en est le résultat ? Quelles mesures sont prises pour restaurer la biodiversité dans le Geer ?

Réponse

Depuis le mois de juin, plusieurs épisodes de pollution du Geer ont été identifiés.

À chaque appel au service SOS Environnement Nature, l'agent de garde du Département de la Police et des Contrôles (DPC) s'est rendu sur place pour essayer d'identifier la source de pollution, mais sans succès.

À la suite du problème soulevé, plusieurs hypothèses ont été avancées pour tenter d'expliquer la pollution :

1. L'hypothèse d'un déversement direct de gadoues de fosses septiques dans le Geer en amont par un vidangeur local a amené la direction du DPC Liège à procéder aux vérifications des activités de celui-ci, mais tout s'est avéré en ordre. Il faut ajouter que les résultats d'analyses d'eau et de boues prélevées par l'AIDE en juillet au droit du barrage de Bergilers (cette intercommunale dispose d'une station d'épuration en amont de ce barrage et avait été mise en cause précédemment par un riverain) ne sont pas non plus en corrélation avec des déversements de fosses septiques. Cette hypothèse a été écartée ;

2. Suite à un incident survenu en août 2020 chez Hesbaye Frost en amont, incident qui a mené au déversement ponctuel d'eaux usées vers le Geer, un procès-verbal a été dressé par le DPC à l'encontre d'Hesbaye Frost. Au mois de juin, par contre, au moment des phénomènes constatés par les riverains, aucun

incident de ce type n'a été relevé laissant ainsi penser que ce type d'accident ponctuel n'est pas en lien direct avec la problématique de la présence des polluants cités ;

3. Au mois d'août 2020, l'agent de garde SOS ENV Nature du DPC Liège a constaté sur le Geer des bulles qui remontent à la surface, entraînant la constitution de flocs de boues. Ce phénomène peut s'expliquer par une fermentation des boues organiques présentes dans le fond du Geer. Cette fermentation peut être encouragée par le débit exceptionnellement faible du cours d'eau et par la présence d'un barrage en aval qui en ralentit le débit lorsqu'il est fermé. Lors des interventions SOS Pollutions, il a été remarqué que les berges et le lit du Geer étaient couverts d'une boue noire sur toute la distance d'influence du barrage, alors que ce phénomène n'est pas visible plus en amont.

Ce phénomène de fermentation pourrait remettre en suspension dans l'eau des éléments accumulés dans le fond du lit du cours d'eau, tels le mercure, l'argent voire l'arsenic.

4. Une autre hypothèse envisageable est le lessivage de terres agricoles, lequel peut entraîner avec lui boues et autres éléments présents en surface des parcelles agricoles (produits phyto, engrais azotés et phosphatés...) vers le lit du cours d'eau. Cela pourrait expliquer la présence d'azote et de phosphate, voire éventuellement de l'arsenic parfois présent dans certains produits phytopharmaceutiques, mais pas le mercure.

Lors de l'épisode du 18 août, de nouveaux prélèvements ont été effectués (sur l'eau et les flocs de boue en surface) par la direction du DPC Liège. Ces prélèvements montrent une concentration toujours trop élevée pour les différents composés analysés, mais dans une proportion moindre.

Actuellement, des démarches complémentaires sont entreprises en collaboration avec le Département de l'Étude du Milieu naturel et agricole et la direction des eaux de surfaces du Département de l'Environnement et de l'Eau pour réaliser une étude plus globale sur le Geer afin d'identifier les sources potentielles de ces épisodes de pollution.

En résumé, tous les acteurs de terrain (DPC, DEMNA, DEE, commune, riverains, contrat rivière...) sont mobilisés pour essayer de trouver la source de ces pollutions.